

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

La réunion du Conseil Municipal du 14 avril s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Mme Dolores GEVAUDAN qui donne procuration à M. Pierre BRESSELLE ; Mme Eliane MONTEIL qui donne procuration à M. Fabrice FLOURY ; M. Stéphane SAGUETON qui donne procuration à M. Raphaël BONNET
Absent : M. Didier NICOLAS.

Mme Françoise ESPENEL a été élue Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 14 mars 2022 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

COMPTE DE GESTION 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare le compte de gestion du trésorier municipal visé et certifié par Monsieur le Maire n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur FLOURY présente le compte administratif 2021. Le conseil municipal approuve le Compte administratif dressé par Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	1 201 484,41€
Recettes	1 495 265,80€

INVESTISSEMENT

Dépenses	834 221,95€
Recettes	609 973,72€

AFFECTATION DE RESULTAT – RESTE A REALISER

Le Conseil Municipal décide que l'excédent constaté au Compte administratif 2021 sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 pour un montant de : 292 781,39€.

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose malgré l'inflation de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

- Taxe foncière bâti : 33,31% (11,41% commune + 21,90% Département)
- Taxe foncière non bâti : 61,08%

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision.

AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat d'association une convention a été signée avec l'école privée afin d'apporter une aide au fonctionnement. Pour l'année 2021, le coût d'un élève à l'école publique est de 701,60€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 701, 60€ pour tous les enfants de la commune âgés de plus de 3 ans scolarisés à l'école privée.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame DARNE Séverine présente le tableau des subventions aux associations établi par les membres de la commission. Le tableau suivant est approuvé à l'unanimité.

Union sportive de Lantriac	1 100€
Club des Aînés	230€
ACCA de Lantriac	280€
CATM – ACPG	330€
Pétanque Lantriacoise	330€
ADMR	230€
Tennis Club de Lantriac	1 345€
Association d'animation MAPA	330€
Les Amis de la Bibliothèque	1 030€
Khi Dao	230€
Sport Loisirs Détente	230€
Secours catholique	230€
Sécurité routière	55€
APE Ecole Publique	33,50€ par élève
APE Ecole Privée	33,50€ par élève
Boule amicale	
Judo	480€
Comité des Fêtes	1 230€
Rythm'n move	1 100€
Lantri'acte compagnie	430€
Moto club « CAP MOTO 43 »	330€
Golf	380€
Hand	330€

Club vintage 43	230€
Lantriac sport& co	230€
Clap Lantriac	330€
L'effet du fil	230€

SUBVENTION POUR L'EMPLOI D'UN BREVET D'ETAT

Monsieur le Maire rappelle que le calcul de la subvention, est intégrée une participation communale de 2,10€ de l'heure pour les associations employant un éducateur sportif titulaire d'un brevet d'Etat pour les heures effectuées sur la commune

JOBS CITOYENS

Monsieur le Maire rappelle que 12 jeunes ont participé aux jobs d'été en 2021. Il propose de reconduire l'opération et d'offrir à chaque participant un chèque cadeau de 150€. Il convient d'inscrire cette dépense au chapitre 65, compte 65888 du budget communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision.

VENTE ECOLE DE LA COLLANGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel à candidature concernant la vente de l'ancienne école de la Collange, les plis ont été ouverts et après vérification des pièces demandées la meilleure proposition est celle de M. Mathias BONNEFOY pour la somme de 107 100€. Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre ce bien à M. BONNEFOY et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer la vente

CONTRACTUALISATION CAP 43

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de la nouvelle contractualisation entre les communes et le département remplaçant le 43-11.

Il propose d'inscrire la rénovation de la mairie pour cette année. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition et vote le plan de financement suivant :

- DETR	176 000€
- Région	90 000€
- Département	60 000€
- Fonds propres	167 414€
TOTAL	493 414€ H.T.

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur FLOURY présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2022.

FONCTIONNEMENT

. Dépenses et recettes	1 530 833,00€
------------------------	---------------

INVESTISSEMENT

. Dépenses et recettes 1 630 494,39€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le Budget primitif 2022 présenté.

DIVERS :

- PRALIN

. Mobilier de la mairie : 40 364,72€ TTC

. Audio-visuel : 21 515,02€ TTC

. Banc : 136€ TTC

. Panneaux villes et villages : 570,80€ TTC

. Table élévatrice : 324€ TTC

. Aspirateur : 289,99€

. Enseignes et plaques : 832,80€